

**MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN  
COMTÉ DE RENÉ-LEVESQUE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**PROCÈS VERBAL** de la séance régulière du conseil de la Corporation Municipale de Franquelin, du **21-11-2016**, 19hr00, au complexe municipal (2eme étage), 27, rue des Érables, sous la présidence de Monsieur Michel Lévesque, maire.

Étaient aussi présents :

<b>Desjardins</b>	<b>Johanne</b>	<b>Conseillère</b>	<b>Siège #02</b>
<b>Légaré</b>	<b>Richard</b>	<b>Conseiller</b>	<b>Siège #04</b>
<b>Gagnon</b>	<b>Claude</b>	<b>Conseiller</b>	<b>Siège #05</b>
<b>Girard</b>	<b>Catherine</b>	<b>Conseillère</b>	<b>Siège #06</b>

**Diane Cyr, Directrice-Générale/Secrétaire-Trésorière, est aussi présente**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Monsieur Michel Lévesque, maire, après avoir constaté que le quorum est respecté, ouvre la séance.

**Res : 2016-136**

**2.ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Claude Gagnon, conseiller, et unanimement résolu que:  
L'ordre du jour soit et est accepté sans modification.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Rés. :2016-137**

**3. DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 17 OCTOBRE 2016**

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère, et unanimement résolu que :

Le procès-verbal de la séance régulière du 17 octobre 2016 soit et est adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Res : 2016-138**

**4. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE 2016-11**

Il est proposé par Johanne Desjardins, conseillère, et unanimement résolu que :

D'accepter pour dépôt les listes de correspondance 2016-11

**Adoptée à l'unanimité.**

**Res : 2016-139**

**5. DÉPÔT DE LA LISTE CHÈQUES ET DÉBOURSÉS DIRECTS À ACCEPTER**

Il est proposé par Richard Légaré, conseiller, et unanimement résolu que :

D'accepter pour dépôt la liste de chèques de 4346 à 4372 et les déboursés directs d'octobre 2016

**Adoptée à l'unanimité**

**6. DÉPÔT D'AVIS DE MOTION**

**AVIS DE MOTION**

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère, et unanimement résolu que :

**Res : 2016-140**

Avis de motion relatif à l'adoption du de règlement 2016-165 portant sur les taux de taxes et les modes de taxation pour l'année 2017, soit et est par la présente déposé

Il est proposé par Johanne Desjardins, conseillère, et unanimement résolu que :

**Res : 2016-141**

Avis de motion relatif à l'adoption du de règlement 2016-163 portant sur la tarification lors de l'émission de divers documents, soit et est par la présente déposé

Il est proposé par Claude Gagnon, conseiller, et unanimement résolu que :

**Res : 2016-142**

Avis de motion relatif à l'adoption de la politique 2016-164 encadrant la fourniture de vêtements et/ou d'équipements de sécurité aux employés municipaux. soit et est par la présente déposé

## 7. ADOPTION DE RÈGLEMENT

Res : 2016-143

- ATTENDU QUE :** Les frais exigibles lors de la présentation d'une demande de dérogation mineure ne couvre plus l'entièreté des coûts applicables à la parution nécessaire au déroulement légal de cette procédure;
- ATTENDU QUE :** Ces frais doivent être majorés;
- ATTENDU QUE :** L'article neuvième du règlement 99-03 doit être modifié;

Il est proposé par Richard Légaré, conseiller, et unanimement résolu que :

L'article neuvième du règlement 99-03 portant sur les dérogations mineures ce lise dorénavant comme suit (**modifications en caractères gras**) :

### ARTICLE NEUVIEME

#### Les frais pour la demande et l'avis de publication

~~Le requérant doit accompagner sa demande du paiement des frais d'étude qui sont fixés à \$100.00, non remboursable.~~

~~Il doit également payer des frais de publication de l'avis public qui sont fixés à \$100.00. Ces frais seront remboursés si le requérant, par écrit, avise le secrétaire du C.C.U. du retrait de son dossier, au moins dix (10) jours ouvrables avant la publication de l'avis.~~

**Le requérant doit accompagner sa demande du paiement des frais d'étude et de publication de l'avis public pour une somme totale de l'ordre de 300.00\$, non remboursable.**

Adoptée à l'unanimité.

## 8. POUR INFORMATION

### Taxes à recevoir au 2016-11-15

Arrérages : 3 150\$ Courant 19 048\$ Non échue : 2 619\$ Total de 22 198\$

## 9. AFFAIRES NOUVELLES

Res : 2016-144

### a. Modifications aux couvertures d'assurance municipales

- ATTENDU QUE :** La Municipalité possède des assurances couvrant les diverses sphères de ses biens et de ses activités
- ATTENDU QUE :** Afin d'ajuster les couvertures requises au montant le plus réaliste possible, diverses démarches, discussions et informations ont été soumises aux membres du conseil
- ATTENDU QUE :** Une valeur réaliste des couvertures se reflète au niveau des primes d'assurances
- ATTENDU QUE :** Le conseil est conscient qu'un manque de couverture peut causer de graves préjudices, il est aussi conscient qu'une surévaluation génère des coûts inutiles à la municipalité.

**Pour toutes ces considérations, il est proposé par Johanne Desjardins, conseillère, et unanimement résolu que :**

La Municipalité de Franquelin mandate la directrice générale/secrétaire-trésorière, Mme Diane Cyr, afin que celles-ci avise les assureurs des modifications suivantes à apporter aux couvertures d'assurances de la Municipalité de Franquelin et ce dès le renouvellement au 1<sup>er</sup> janvier 2017 soit :

#### Bâtiments et biens

- ❖ Situation #12 08 des Trembles inscrire la limite de la situation à 1 200 000\$  
❖ (un million deux cents mille dollars)

#### Automobiles

- ❖ #2 Kawasaki 0.00\$  
❖ Enlever ce véhicule

#### Équipement entrepreneur

- ❖ Chargeur Case 20 000\$  
❖ Enlever valeur à neuf et assurer pour la valeur indiquée ci haut

#### Franchise

- ❖ Pour toutes les situations augmenter la franchise à 5 000\$

Adoptée à l'unanimité

Res : 2016-145

**b. Responsable de la signature du protocole d'entente de location de locaux entre la Municipalité et la Commission Scolaire de l'Estuaire pour l'École Père Duclos de Franquelin et responsable des clés**

**ATTENDU QUE :** La Municipalité de Franquelin a, selon entente entre les parties, la responsabilité des clés de l'École Père Duclos de Franquelin qui sont utilisées par elle-même et/ou ses représentants

Il est proposé par Claude Gagnon, conseiller, et unanimement résolu que :

La Municipalité de Franquelin soit responsable des clés de l'école Père Duclos de Franquelin en sa possession.

Que si jamais, il devait y avoir des frais liés à cette entente, ceux-ci soient imputés à la Municipalité de Franquelin.

Toute somme légitimement due sera versée à la Commissions Scolaire par la Municipalité dans les délais impartis et la Municipalité de Franquelin, verra advenant un manquement grave d'un de ses représentants à récupérer lesdites sommes auprès de celui-ci.

Que Mme Diane Cyr Directrice Générale soit et est autorisée à signer tout document à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité.**

Res. :2016-146

**c) Modification à la date de la séance de décembre**

**ATTENDU QUE :** Le troisième lundi du mois de décembre est cette année le 19 décembre

**ATTENDU QUE :** Ce lundi est le dernier avant les fêtes de Noël

**ATTENDU QUE :** Lors de cette période plusieurs personnes prévoient des déplacements

Pour toutes ces considérations, il est proposé par Catherine Girard, conseillère et unanimement résolu que :

La Municipalité de Franquelin déplace la séance régulière du mois de décembre 2016 qui devait se tenir le 19 décembre à 19hr pour la tenir le lundi 12 décembre à 19hr

**Adoptée à l'unanimité.**

Res. :2016-147

**d. Avis de séance extraordinaire le lundi 12 décembre 19h30 pour Adoption des prévisions budgétaires et du règlement relatif au taux et mode de taxation pour l'année 2017**

**ATTENDU QUE :** Les prévisions budgétaires pour l'année à venir doivent être adoptées lors d'une séance extraordinaire

Il est proposé par Richard Légaré, conseiller, et unanimement résolu que :

Avis soit et est par la présente donné qu'une séance extraordinaire se tiendra le lundi 12 décembre 2016 à 19h30, au 27 des Érables, 2<sup>e</sup> étage, Franquelin et que lors de cette séance seront traités les points suivants:

Adoption du règlement 2016-165 portant sur les taux et les modes de taxations pour l'année 2017

Adoption des prévisions budgétaires 2017

Période de questions

Adoptée à l'unanimité.

Res. :2016-148

**e) Transaction de vente camion incendie**

**ATTENDU QUE :** Le service incendie de la Municipalité de Franquelin a dû être fermé

**ATTENDU QUE :** Le camion incendie, Mack 600, 1991 portant le numéro d'identification : 1M2H197C1MM001138, appartenant à la Municipalité de Franquelin a été mis en vente

- ATTENDU QUE :** Une offre a été faite, pour l'acquisition de ce véhicule, par la compagnie Agnico Eagle Mines Limited dont l'adresse est le 1957, 3<sup>e</sup> Avenue, Val d'Or, Québec, Canada
- ATTENDU QUE :** Cette offre est au montant de cinquante mille dollars (50 000\$)
- ATTENDU QUE :** La transaction à intervenir est finale, sans aucune garantie, le véhicule étant accepté par l'acquéreur tel que vu au moment de la livraison
- ATTENDU QUE :** Le véhicule devra être livré à St-Jérôme, QC, Canada
- ATTENDU QUE :** Les frais engendrés par la livraison du camion à St-Jérôme, sont à la charge de l'acheteur
- ATTENDU QUE :** Un acompte de vingt-cinq mille dollars (25 000\$) non remboursable devra être payé et versé au compte de la Municipalité avant que le camion ne quitte Franquelin.
- ATTENDU QUE :** Un montant de mille cinq cent dollars (1 500\$) non remboursable couvrant les frais de livraison devra être versé au compte de la Municipalité avant que le camion ne quitte Franquelin.
- ATTENDU QUE :** Le solde du paiement du véhicule devra avoir été reçu, par chèque visé, traite bancaire et/ou virement bancaire et versé au compte de la Municipalité, avant que l'acheteur ne prenne possession du véhicule

**Pour toutes ces considérations, il est proposé par Richard Légaré, conseiller et unanimement résolu que :**

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante

La Municipalité accepte de procéder à la transaction de vente du véhicule incendie mentionné dans le préambule, pour la somme de cinquante mille dollars (50 000\$) en paiement du camion et de mille cinq cent dollars (1 500\$) en frais de livraison.

Monsieur Michel Levesque, maire, soit et est autorisé à signer tout document relatif à cette transaction

**Adoptée à l'unanimité.**

**Res. :2016-149**

**f) Demande de l'Association des Transporteurs en vrac**

**ATTENDU QUE :** Le conseil municipal requiert les services de l'Association des Transporteurs en Vrac Baie-Comeau

**ATTENDU QUE :** Ce service est important pour la Municipalité

Il est proposé par Claude Gagnon, conseiller, et unanimement résolu que :

M. Michel Levesque soit et est autorisé à signer la lettre d'appui à la cause de l'Association des Transporteurs en Vrac Baie-Comeau. Lettre dont les membres du conseil ont pris connaissance.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Res. : 2016-150**

**g) Adoption du budget de la Régie de Gestion des matières Résiduelles de Manicouagan**

**ATTENDU QUE :** Le budget de la Régie de Gestion des Matières Résiduelles a dûment été transmis aux membres du Conseil Municipal

**ATTENDU QUE :** Ceux-ci en ont pris connaissance

**ATTENDU QUE :** Celui-ci s'établi comme suit :

.

**Revenus**

Quoteparts	(2 885 550)
Subvention	(1 061 200)
Services rendus	(1 556 700)
Intérêts sur placement	(11 000)
Magasin	(215 000)
Affectation de surplus	(70 550)

**Total des revenus** **(5 800 000)**

**Dépenses**

Salaires et charges sociales	1 406 350
Transport et communications	181 300
<b>Services prof,tech et autres:</b>	
Contrat Bouffard	975 000
Autres services prof, tech	566 400
Autres	28 000
Location et entretien réparation	341 300
<b>Biens non durables</b>	
Essence et diésel	115 000
Huile à chauffage	55 000
Électricité	83 000
Autres	140 000
Intérêts sur la DLT	419 750
Redevance	244 500
Mauvaises créances	1 000
Subvention (Comité vigilance)	52 000
Frais post fermeture	125 000
Remboursement de capital	1 066 400

**Total des dépenses** **5 800 000**

**Excédent ou déficit** **-**

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère, et unanimement résolu que :

La Municipalité de Franquelin, adopte, tel que requis par les lois et règlements en vigueur, le budget de la Régie de Gestion des Matières Résiduelles Manicouagan tel que présenté Adoptée à l'unanimité.

**10. PERIODE DE QUESTIONS**

Les gens présents sont invités à poser leurs questions, Monsieur le maire, leur donne les réponses appropriées

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Rés : 2016-151**

Il est proposé par Claude Gagnon, conseiller, et unanimement résolu que la séance soit et est levée à 19h45.

---

Michel Lévesque, Maire

---

Diane Cyr  
Directrice-Générale  
Secrétaire/Trésorière